

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE HANDBALL

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE DU 17.11.2010

Présents : Schintgen, Scheuren, Stammel, Donven, Simon, Geib, Welter

Absent : Fancelli (non – excusé)

1) Incidents survenus lors du match en SLL ESCH – BASCHARAGE.

La commission discute longuement sur les incidents survenus.

Il n'y a pas lieu de commenter le carton rouge en ce qui concerne le fait – décision des arbitres.

Par contre les « actions » et « décisions » prises autour de ce fait font l'objet d'une analyse approfondie.

La commission constate tout d'abord que le pays entier (clubs, dirigeants, médias) est au courant du courrier adressé par le Président du HB Esch à trois personnes privées et le secrétaire de la FLH pose la question comment cela est possible.

La commission constate également que depuis lors les commentaires de certains entraîneurs de la SLL deviennent de plus en plus virulents envers les arbitres dans leurs commentaires d'après match.

D'après eux ce serait toujours eux les fautifs lorsqu'une équipe perd un match.

La commission prie le CA de la FLH de prendre les décisions adéquates dans les meilleurs délais possibles.

2) Démission de Monsieur Mac Jung comme arbitre.

La commission prend note de cette démission et prie le CA de prendre les mesures qui s'imposent (également vis-à-vis de l'EHF).

3) Marc Fancelli.

La commission propose au CA de démissionner Monsieur Fancelli de la commission pour l'arbitrage et de faire les démarches pour qu'un autre représentant de club de la SLL le remplace.

La commission prie également le CA de faire valoir la « charte de bonne conduite » envers Monsieur Fancelli.

4) Joé Leyder.

La commission estime que le courrier adressé par Monsieur Leyder au Conseil Echevinal de la Ville d'Esch est un acte absolument inadéquat et surtout très regrettable.

La commission demande au CA de prendre les mesures qui s'imposent.

5) Système d'évaluation des arbitres de la SLL.

Le total des points sera repris sur la feuille d'observation afin de pouvoir établir un « Ranking » et de pouvoir juger la performance des arbitres.

(a voté contre – Léon Donven)

6) Tutorat des jeunes arbitres.

Une nouvelle fiche d'observation a été élaborée par la commission.

En 2009-2010 ont eu lieu plus de 70 observations de jeunes arbitres.

Sur base de ces observations la commission évoluera les paires d'arbitres susceptibles de monter à un degré plus élevé et éventuellement de pouvoir inscrire l'une ou l'autre paire au « Young Referee Project de l'EHF.

L'évaluation sera faite lors de la prochaine réunion.

7) Tarifs.

La commission propose les tarifs suivants au CA de la FLH :

SLL Hommes 75,- Euros

SLL Dames 50,- Euros

Promotion hommes 50,- Euros

Promotion dames 30,- Euros

U23 hommes 50,- Euros

Les autres tarifs restent inchangés.

Délégués FLH 40,- Euros (y compris les frais de route)

Frais payés par la FLH

Secrétaire-chronométrateur désignés par la FLH : 40,- Euros (y compris les frais de route)

Frais payés par la FLH

Prochaine réunion : Mercredi 22 décembre à partir de 18.00 heures à la Maison des Sports.

Ordre du jour : 1) Suivi de la réunion du 17.11.2010.

2) Evaluation des arbitres jeunes.